



Recouvrement d'un decouvert de 6000€

Par maniara, le 03/03/2009 à 10:05

Bonjour,

Suite a la lecture de questions posees sur le site, une de vos reponses m'a interpellee : il s'agit de Superve qui declare qu'au bout de 2 ans une dette bancaire est annulee(en cas d'arrete si j'ai bien compris, or il me semble qu'une dette, en tout cas la mienne, continue de generer des interets tant qu'elle n'est pas honoree).

Voici mon cas: en 2003(agee de 19 ans), partant vivre en Martinique, j'ai utilise mes 2 CB a debit differe soit 2 fois 2500 € plus je crois un decouvert. En parallele, j'avais un credit a la consommation de 3000 €.

N'ayant pas eu d'emploi depuis, je n'avais pas repris contact avec ma banque et n'avais jamais eu de nouvelles.

Debut 2009, la banque m'a envoye un courrier m'informant que ma dette (dont le montant n'etait pas precise) avait ete transmise a un organisme : Credirec aupres duquel je serais maintenant redevable...

Ces derniers m'ont contacte sur mon portable(?!) et quand j'ai demande qu'ils m'envoient le montant de mes dettes avec ce a quoi elles correspondent, ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient m'en donner le detail...

Etant au rmi en couple avec un bebe, j'ai propose des mensualites de 30 a 50 €, mais l'interlocuteur (qui s'est presente comme intermediaire pour arrangement a l'amiable) m'a dit que les mensualites devraient etre d'au minimum 170 €, ce qui est inconcevable pour nous vu nos revenus... J'ai alors evoque la possibilite d'un dossier de surendettement (etant donne qu'on a dautres dettes) mais ca ne lui a manifestement pas plu. Je leur ai donc demande un courrier et ils sont dans l'attente que je les contacte.

Voici donc ce qu'ils m'ecrivent: "avis de cession et de titrisation de creance" "cette creance correspond a un decouvert bancaire et est titrisee au profit du fonds commun de titrisation Foncred.

Credirec finance est mandate pour le recouvrement de cette creance impayee d'un montant arrete au 31 12 2008 de 6362€

decompose ainsi: titre principal 5209€
interets et penalites retard 569€
frais accessoires 84€"

Alors qu'il l'a evoque au telephone, mon credit libre cours de 3000€ n'est pas ici mentionne...

Que sont-ils en droit de faire, que puis-je pour ma defense, surtout si nous ne nous accordons pas?...

D'avance, je vous remercie pour votre attention et vos reponses.
Cordiales salutations